

AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que lorsque la délivrance du titre d'occupation du domaine public « *intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Objet du présent avis :

La Ville de Mulhouse a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation et l'exploitation d'un restaurant dans la halle du marché du canal couvert.

Localisation : bâtiment de la Halle du marché située au 26 quai de la Cloche à Mulhouse

Durée prévisionnelle : **durée minimale de 3 ans à compter du 8 novembre 2025**

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public, moyennant une redevance d'occupation du domaine public annuelle.

Remise des candidatures suite à manifestations d'intérêt spontanée :

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Les candidatures peuvent être adressées par voie postale, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception dans les conditions fixées par le règlement de l'appel à projet à :

VILLE DE MULHOUSE
Office du Commerce et de l'Artisanat
1 rue du Marché
68100 MULHOUSE
marchesdemulhouse@mulhouse.fr

Il portera la mention suivante sur l'enveloppe ou dans l'objet du courriel : **Appel à projets – restaurant halle du marché – Ne pas ouvrir.**

La candidature sera impérativement composée a minima des éléments suivants :

Tout opérateur qui souhaite déposer un projet devra transmettre un dossier de candidature comprenant nécessairement les éléments suivants :

1. Identification	
1.1	Un document de présentation de la personne physique ou morale
1.2	Une attestation indiquant que le candidat est en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales

1.3	Un Kbis de moins de trois mois pour une entreprise, les statuts pour une association ou tout autre document équivalent
1.4	La copie d'une pièce d'identité pour le gérant ou la personne habilitée à engager le candidat
1.5	Le curriculum vitae présentant le parcours du gérant ou de la personne habilitée à engager le candidat
1.6	La dernière liasse fiscale
1.7	Des références dans le secteur d'activité considéré des porteurs de projets de leurs partenaires et conseils éventuels (banques, notaires, architectes ...
2. Projet	
2.1	Un descriptif de l'activité envisagée comprenant un schéma technique
2.2	Un descriptif détaillé de l'offre : type de restauration, offre traiteur, activité des bars
2.3	Un descriptif de l'organisation et effectifs cibles pour mener l'activité
2.4	L'étude de marché et présentation des clientèles potentiels
2.5	Le plan d'affaire prévisionnel du projet sur la durée souhaitée de la convention d'occupation du domaine public incluant le chiffre d'affaires prévisionnel
2.6	L'échéancier de réalisation des investissements
2.7	Le plan de financement des investissements sur la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire
3. Implantation	
3.1	Le plan d'implantation de l'espace de restauration
3.2	Les descriptifs utiles (plans, schémas, photos, etc.) des cuisines

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : lundi 27 octobre 2025 à 12h00.

Les candidatures remises seront analysées dans les conditions précisées par le règlement de l'appel à projets suite à manifestation d'intérêt spontané.

Sont joints au présent avis :

- le règlement de l'appel à projets pour l'occupation du restaurant de la Halle du marché
- annexes :
 - Annexe 1 : Plan de l'espace dédié à la future offre de restauration et aux espaces complémentaires
 - Annexe 2 : Liste du personnel anonymisée dans le cadre de la concession de service pour l'exploitation du restaurant
 - Annexe 3 : Projet de convention d'occupation du domaine public
 - Annexe 4 : Règlement intérieur du marché

Avis mis en ligne sur le site internet de la Ville de Mulhouse le 30 septembre 2025.